

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



PREFET DE L'YONNE



communauté
de l'Auxerrois

AUXERRE

Rénovation du Contrat de Ville de l'Auxerrois 2020-2022

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

SOMMAIRE

Préambule

- 1) Antériorité du territoire en matière de politique de la ville et son évolution**
- 2) Présentation succincte des Quartiers Prioritaires de la Ville**
- 3) Gouvernance de la politique de la ville**
 - a- La vision stratégique du territoire**
 - b- L'animation territoriale de la politique de la ville**
 - c- Le conseil citoyen**
- 4) Les priorités et enjeux du territoire dans le cadre de la rénovation du contrat de ville**

Préambule :

La durée des contrats de ville signés en 2015 a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 afin notamment de l'harmoniser avec celle de la feuille de route gouvernementale.

Il s'agit de rénover ces contrats en traduisant au niveau local la mobilisation de l'État, des collectivités et celle de chacun des partenaires en s'appuyant sur trois principes :

- une approche globale de l'action publique,
- la différenciation en fonction des territoires,
- la responsabilisation et l'évaluation des acteurs.

Cette rénovation des contrats de ville prend la forme pour chaque territoire concerné d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques** qui s'inscrit dans la logique du Pacte de Dijon. Le protocole vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'État et des collectivités en la matière.

Après 4 années, il était nécessaire de renforcer d'une part la convergence avec les stratégies et orientations du gouvernement ayant comme objectif la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté et, d'autre part, la mise en cohérence avec les évolutions institutionnelles intervenues suite aux dernières réformes territoriales.

Le protocole traduit ces évolutions sans pour autant impacter la géographie prioritaire qui est prorogée au même titre que les contrats de ville.

La montée en puissance de l'échelon intercommunal dans la mise en œuvre des engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers s'exprime fortement dans le Pacte de Dijon.

En effet, aux côtés de l'Etat, les intercommunalités travaillent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville et à la garantie de l'accès aux droits en y soutenant le développement économique, l'emploi et l'accès au numérique, l'habitat et le renouvellement urbain ainsi que les mobilités quotidiennes. L'Etat s'est, quant à lui, déjà engagé dans des mesures fortes qui concernent, notamment, l'éducation ou encore la sécurité et la justice.

Ce protocole n'est pas la réécriture d'un nouveau contrat de ville mais il vise à renforcer et actualiser le contrat de ville initial en prenant en compte les enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours partagée dans l'Yonne entre les collectivités et l'État.

Cette évaluation à mi-parcours a permis de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre du contrat de ville. Réalisés en partenariat, ces travaux ont conduit à confirmer et à faire évoluer les enjeux et les priorités spécifiques à chaque quartier. C'est au regard de ces priorités que les moyens de l'action publique, notamment les dispositifs et financements de droit commun, devront être mobilisés de manière renforcée via l'intégration d'engagements conjoints ciblés.

Le protocole réaffirme comme priorité l'appropriation de la politique de la ville par les habitants eux-mêmes. L'engagement est pris d'associer plus fortement les habitants des quartiers aux actions et décisions qui les concernent notamment par la mobilisation des conseils citoyens et par un soutien renforcé aux associations de proximité et un effort de simplification.

1) Antériorité du territoire en matière de politique de la ville et son évolution

En 2014, l'outil qui précédait le contrat de ville était le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

En 2015, le Contrat de ville a été signé le 6 juillet 2015 pour 5 ans (2015-2020) dont le rôle et les objectifs s'y rapprochent. Il est porté par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au vue de ses compétences obligatoires dont celle liée à la politique de la ville.

Ce contrat implique des engagements du territoire, de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental en matière technique et financière.

C'est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires (Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoirs, Rive-Droite) et en « veille active » (Saint Siméon). Cet outil comprend 4 thématiques principales (appelées piliers) :

- la Cohésion Sociale,
- le Cadre de vie dont l'habitat et le renouvellement urbain,
- le Développement Economique
- et les Valeurs de la république et de la citoyenneté.

Au 1^{er} janvier 2019, les services municipaux et communautaires ont fusionné pour mutualiser les moyens humains et techniques.

La mission politique de la ville a donc été rattaché à la Direction de la cohésion sociale et de la solidarité. Cette direction comprend :

- Le Centre Communal d'Action Sociale, outil de la politique sociale de la ville d'Auxerre
 - Le service quartier citoyenneté constitué :
 - des correspondants de nuits ;
 - du dispositif de démocratie participative ;
 - des 6 Espaces d'Accueil et d'Animations de la ville d'Auxerre (fusion des maisons de quartier et centres sociaux). Ces derniers sont labellisés « centres sociaux » par la CAF.
- En ce qui concerne les Quartiers Politique de la Ville, nous avons :
- ✓ La Ruche (Sainte-Geneviève/Brichères/Boussicats),
 - ✓ La Source (Les Rosoirs)
 - ✓ La Confluence (Rive-Droite)
 - ✓ L'alliance (Saint Siméon)

Une nouvelle équipe « politique de la ville » a repris la gestion du contrat de ville en décembre 2018 avec une nouvelle chargée de mission à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, basée physiquement dans les locaux du CCAS d'Auxerre recrutée fin 2018.

4) Les priorités et enjeux du territoire dans le cadre de la rénovation du contrat de ville

Le territoire a retenu 5 axes prioritaires d'orientations sur les 13 initiaux de l'évaluation du contrat de ville de l'Auxerrois :

- 1- La Gestion Urbaine de Proximité ;**
- 2 -L'Accompagnement à la scolarisation des enfants et décrochage scolaire ;**
- 3- Le Lien social sur les quartiers ;**
- 4 -L'Insécurité et communautarisme ;**
- 5 -La Mobilisation vers l'emploi.**

Ces 5 axes prioritaires se déclinent à travers :

- les objectifs préconisés par l'évaluation du contrat de ville ;
- les démarches en cours par la collectivité y répondant ;
- les engagements de la collectivité en lien avec :
 - ✓ les engagements de l'État via le plan de Mobilisation Nationale Pour les Habitants des Quartiers et le Pacte de Dijon
 - ✓ les engagements du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
 - ✓ les engagements du Conseil Départemental de l'Yonne.

Ces axes, objectifs et engagements sont présentés dans le tableau de bord suivant.

Légendes du tableau pour le code couleur :

	: Territoire
	: Services de l'Etat
	: Pacte de Dijon
	: Conseil Régional de Bourgogne
	: Conseil Départemental de l'Yonne

PRIORITES ET ENJEUX DE L'AUXERROIS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU CONTRAT DE VILLE 2020-2022

Axes prioritaires du territoire pour la rénovation du contrat de ville en articulation avec les thématiques icauaaises issues de la feuille de route du Plan de Mobilisation Nationale Pour les Habitants des Quartiers et les thématiques du Pacte de Dijon	Objectifs liés aux axes du territoire et objectifs de l'Etat	Constats et démarches en cours sur le territoire	Engagements du territoire
			<p>Engagements du territoire</p> <p>Engagements de l'Etat</p> <p>Engagements du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté liés à la convention de cohésion sociale et urbaine</p> <p>Engagements du Conseil Départemental liés à son règlement d'intervention sur la politique de la ville</p>
1) Gestion Proximité/Cadre de vie- aménagement de l'espace en lien avec la thématique icauaaise « Renouvellement Urbain » et avec les orientations régionales.	Urbanaine de vie- collectif des espaces publics.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il existe plusieurs volets de GUP existants et qui fonctionnent sur le territoire dont une partie est gérée par le service quartier citoyenneté de la ville d'Auxerre : • Le dispositif allo-mairie : Le service allo mairie est un dispositif permettant de répondre les problèmes quotidiens des riverains sur l'espace public, une équipe mobile se déplace. Une application numérique se mettra en place prochainement afin que l'habitant puisse soumettre ces constats par écrit. • La démocratie participative comprenant des conseils de quartier réguliers sur chacun des 11 quartiers et des assemblées de quartier annuelles : Une charte de fonctionnement entre la Ville et les instances de démocratie participative (assemblée de quartier, conseil de quartier...) existe à cet effet. Les conseils de quartier ont pour objectif de créer du lien entre les habitants et habitants et institutions notamment pour les questions d'aménagement. Les assemblées de quartier annuelles permettent notamment d'évoquer l'évolution des dossiers liés au quartier durant l'année et d'avoir un contact direct entre les élus et les habitants. • Les correspondants de nuit (CDN) : ce sont des agents municipaux qui ont des missions de médiation et de veille technique. • Des réunions trimestrielles ont lieu entre les correspondants de nuit, l'Office Auxerrois de l'Habitat, la police municipale et la police nationale. • Des relevés journaliers des CDN permettent de repérer des difficultés et de les résoudre de façon rapide et parfois de façon répressive (mise en demeure en lien avec l'OAH). • Des déambulations ont lieu depuis plusieurs années et notamment une à Sainte Geneviève en mars 2019. Cette dernière a permis de constater des dysfonctionnements et points d'amélioration en matière de vidéo-surveillance, d'aménagement du territoire... 	<p>➤ Le territoire s'engage à assurer la continuité des dispositifs existants et sa transversalité</p> <p>➤ En parallèle de la mise en place du Programme de Renouvellement Urbain, le territoire s'engage à organiser des diagnostics en marchant à intervalle régulier en interne à la collectivité mais également avec l'ensemble des partenaires.</p> <p>➤ Le territoire s'engage aussi à étudier les améliorations à apporter suite aux constatations réalisées lors des diagnostics en marchant.</p> <p>➤ La région s'engage à contribuer à l'accroissement de l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie.</p>

<p>Cet outil permet des regards croisés entre les habitants, les services de la collectivité et les services de l'Etat (police...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En matière de renouvellement urbain : il est déployé depuis 2 décennies sur Auxerre : intervention aux Brichères en 2000 puis sur Rive droite et Sainte Geneviève. Les Brichères/Sainte Geneviève sont dans le NPNRU au titre de quartier d'intérêt national (QIN) et les ressources au titre de quartier d'intérêt régional (QIR). La majorité du patrimoine social est situé en QPV et en quartier de veille. Les plus bas loyers sont sur les QPV. Dans le cadre du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du territoire Auxerrois et plus spécifiquement dans le cadre de sa convention, au 18/07/2019, il est prévu : <ul style="list-style-type: none"> - pour le quartier des Rosoirs, 232 logements à démolir en 2024-2025, 162 logements à réhabiliter en 2020-2022 et la construction de 60 logements en 2025-2026 - pour le quartier de Sainte Geneviève, 163 logements à démolir en 2023 et des parkings pour 100 logements. Une maison du projets Rosoirs ainsi qu'une maison du projet sur Sainte Geneviève sont à l'étude pour présenter les travaux à venir et leur déroulement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le territoire s'engage à mettre en place son Programme Local de l'Habitat et les actions prévues dans le cadre des QPV. ➤ Le territoire s'engage à mettre en place la convention NPNRU et à sensibiliser les habitants sur les projets de renouvellement urbain. Des actions mémorielles pourraient venir compléter la communication autour des actions NPNRU dans chaque quartier concerné. <p>La ville d'Auxerre n'est pas en zone tendue. Un Programme Local de l'Habitat communautaire en cours de validation appliquera la loi SRU en matière d'offre de logement social sur l'ensemble de l'agglomération. Il sera sur la période 2019-2024. Il est prévu une étude de diversification sur les quartiers NPNRU (SG et Rosoirs).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afin de contribuer à l'introduction « de la nature dans les quartiers », des jardins partagés existent mais uniquement dans certains quartiers. Des projets pourront être menés entre les EAA, les conseils de quartier et la direction du développement durable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour développer ce type d'initiatives sur le territoire communal. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le territoire s'engage à remettre en place des actions sur l'ensemble des quartiers en matière de développement durable. ➤ Le territoire s'engage également à prendre en compte la gestion du tri des déchets via des opérations de nettoyage des quartiers entre les habitants et la collectivité mais également des actions de sensibilisation au tri. <p>La région s'engage à accompagner le territoire en matière de renouvellement urbain et de développement durable.</p>	<p>➤Le territoire avec l'Education Nationale s'engagent à pour mieux faire connaître le dispositif du contrat de ville, ses effets et impacts travailler sur le portage des actions liées aux écoles et sur la population et ce qui est attendu en terme d'actions. L'objectif est ensuite un partage renforcé des actions entre les écoles, les collectivités locales (Communautés financiers, les collectivités locales (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois-Ville d'Auxerre), à développer la transversalité et à proposer des actions innovantes et structurantes.</p> <p>➤Des rencontres sont prévues entre la collectivité et l'Education Nationale pour des actions spécifiques contrat de ville pour des actions spécifiques contrat de ville les thématiques jeunesse et du Paix de Dijon : « Jeunesse-Education » et « insertion, emploi et développement économique »</p>
			2) Accompagnement à la scolarisation des enfants et l'Education Nationale avec les directeurs d'école dérochage scolaire en lien avec les thématiques jeunesse et du Paix de Dijon : « Jeunesse-Education » et « insertion, emploi et développement économique »

- Le territoire dispose de plusieurs outils de politique locale d'éducation en lien avec les QPV :

Le Programme de Réussite Educative : dispositif qui a pour but la prise en charge individualisée des enfants à partir de 2 ans, en fragilité et repères la santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteur socio-économique...). Il comprend 9 actions autour de l'accompagnement à la scolarité, la parentalité, la santé, et l'ouverture culturelle et sportive.

Le Projet Educatif De Territoire 2017-2020 : outil cadre pour les 3-12 ans ayant plusieurs volets : la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, garantit un partenariat entre les différents intervenants éducateurs présents sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, favoriser l'égalité des chances et contribuer à l'épanouissement de tous les enfants. Ce PEDE est adapté par quartier dont les QPV et comprend 8 axes d'orientations.

La Plateforme de Suivi en Déroulage Scolaire (PSAD) : dispositif co-piloté par la Mission Locale et le Centre d'Information et d'Orientation où tous les mois sont recensés, les jeunes à la sortie de 3ème nécessitant un accompagnement adapté par les chefs d'établissement scolaires. A ce stade, soit les jeunes sont orientés en formation initiale d'immersion en entreprise, soit ils sont orientés vers des accompagnements classiques (E2C, CCI...), soit ils sont identifiés sans solution.

Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire : dispositif porté par l'association Coup de Pouce, située dans le quartier de Sainte Genève et piloté par la CAF. Il a pour vocation le soutien à la parentalité qui vise à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants en valorisant leur rôle et en contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants. Le CLAS doit décliner des actions en direction des enfants (les soutenir dans leur rapport à l'école et au travail scolaire par la mobilisation d'une pédagogie dite « de détour ») mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école. Leurs axes d'intervention s'inscrivent en concertation et coordination avec l'école et les acteurs de territoire. Les actions d'Accompagnement à la Scolarité, complémentaires à l'action de l'école, se déroulent en dehors du temps scolaire.

- Un axe commun majeur est à développer entre la Direction du Temps de l'Enfant, les Espaces d'Accueil et d'Animation (ex équipement du territoire) et les associations locales : le soutien à la parentalité. En effet, l'ensemble de ces structures mènent des actions en ce sens sans suffisamment de concertation et de coordination.

- c- Envisager l'extension du PRE sur l'ensemble du territoire

Les quartiers prioritaires seront les mêmes jusqu'en 2022, Saint Simeon restera "quartier de veille active". Le PRE est déjà développé sur l'ensemble des QPV et quartier de veille. Cependant, des problématiques sont constatées dans les autres quartiers et de nouvelles thématiques sont à envisager.

Le territoire s'engage à pérenniser les clubs lecture en fonction de l'évaluation sur l'impact des débordements de classe chez les enfants mais également d'expérimenter des clubs mathématiques avec une école dès janvier 2020 si le besoin est repéré.

B-Le territoire s'engage à :

- s'inscrire dans le processus du label de « cité éducative » en s'appuyant sur la coordination du Programme de Réussite Educative.

Le territoire s'engage à assurer une meilleure coordination entre les Espaces d'Accueil et d'Animation (EAA), la Direction du Temps de l'Enfant et les associations ou autres acteurs locaux.

Le territoire s'engage à pérenniser les clubs lecture en fonction de l'évaluation sur l'impact des débordements de classe chez les enfants mais également d'expérimenter des clubs mathématiques avec une école dès janvier 2020 si le besoin est repéré.

<p>L'Education nationale s'engage à échanger plus régulièrement avec le territoire et d'avoir une culture commune des problématiques locales.</p> <p>Le territoire souhaite étudier la mise en place d'un poste de « référent famille » qui effectuera un « repérage précoce des vulnérabilités sociales, familiales et éducatives » via les crèches, centres de loisirs en lien avec le PRE et les EAA sur l'ensemble de la ville d'Auxerre dont les QPV.</p> <p>La CAF s'engage à réfléchir au soutien possible de cette action. Elle pourrait être financée également par la Dotation Politique de la Ville pendant 3 ans.</p>	<p>► Le territoire s'engage à expérimenter un dispositif des s'inspirant du Programme de Réussite Educative à destination des jeunes ados, par le biais de ces 2 EAA, en lien avec la PSAD de la MILO, le PRE sur des axes d'insertion professionnelle chez les jeunes, la santé avec des chantiers jeunes expérimental et le sport. Dans ce cadre, l'Appel à projet « repérage des invisibles », porté par les missions locales bourguignonnes, peut être un dispositif porteur sur le volet insertion professionnelle s'ils sont retenus. Le dispositif SESAME (séisme vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) destiné aux jeunes de 16 à 25 ans offrant un parcours individualisé. Ce dernier peut également être un des moyens d'actions à mobiliser.</p> <p>► Le public jeune est un axe majeur dans les contrats de projets de Sainte Geneviève et de Rive-Droite pour les 16-25 ans : des chantiers jeunes sont mis en place dans les équipements de territoire.</p> <p>Les chantiers jeunes ont pour rôle de favoriser l'accès à des activités pour des jeunes tout en les sensibilisant à l'implication dans la vie locale : l'engagement, la citoyenneté et la valorisation de l'espace public, favoriser leurs savoirs-être et le développement de leurs aptitudes à travers l'apprentissage d'activités manuelles et techniques et Favoriser les contacts entre quartiers.</p> <p>L'EAA de Sainte Geneviève prévoit d'expérimenter pour 2020 des chantiers jeunes pour les 18-23 ans avec un suivi de parcours. Une récompense individuelle serait prévue pour chaque jeune pour aider à financer son permis, du matériel pour sa recherche d'emploi ou une formation au vu d'un objectif d'insertion professionnelle et sociale. Si des freins sont repérés, les jeunes seront orientés vers la mission locale. D'autres idées d'actions sont également en cours de réflexion.</p> <p>► Comme le précise la circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville, le sport est un support d'intervention permettant de renouer le dialogue avec les jeunes éloignés des structures institutionnelles et de l'emploi. Il peut leur redonner confiance en eux, améliorer leurs estimés de soi et acquérir un savoir-être.</p> <p>► Le territoire s'engage à étudier la mise en place de partenariat spécifique autour de la pratique sportive pour ces publics. Des actions expérimentales avec les EAA débuteront notamment en 2019 sur Sainte Geneviève avec l'action départementale UFFOSTREET portée par l'UFOLEP permettant de faire découvrir des pratiques sportives urbaines aux publics QPV.</p> <p>► Le territoire s'engage à mettre en place un partenariat avec la FFB concernant l'opération nationale de favoriser l'accès aux entreprises du secteur pour 15000 jeunes et demandeurs d'emploi issus des QPV.</p> <p>La Région s'engage à accompagner les jeunes dans leur fragilité/difficulté.</p> <p>L'Etat s'engage à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.</p>
<p>d- Capter les jeunes éloignés en favorisant un parcours d'accompagnement en cas de décrochage scolaire en menant des actions spécifiques par quartier</p>	<p>► La mission locale dispose de la PSAD et effectue du parrainage du parrainage des jeunes en fin de parcours.</p> <p>► Le public jeune est un axe majeur dans les contrats de projets de Sainte Geneviève et de Rive-Droite pour les 16-25 ans : des chantiers jeunes sont mis en place dans les équipements de territoire.</p> <p>Les chantiers jeunes ont pour rôle de favoriser l'accès à des activités pour des jeunes tout en les sensibilisant à l'implication dans la vie locale : l'engagement, la citoyenneté et la valorisation de l'espace public, favoriser leurs savoirs-être et le développement de leurs aptitudes à travers l'apprentissage d'activités manuelles et techniques et Favoriser les contacts entre quartiers.</p> <p>L'EAA de Sainte Geneviève prévoit d'expérimenter pour 2020 des chantiers jeunes pour les 18-23 ans avec un suivi de parcours. Une récompense individuelle serait prévue pour chaque jeune pour aider à financer son permis, du matériel pour sa recherche d'emploi ou une formation au vu d'un objectif d'insertion professionnelle et sociale. Si des freins sont repérés, les jeunes seront orientés vers la mission locale. D'autres idées d'actions sont également en cours de réflexion.</p> <p>► Comme le précise la circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville, le sport est un support d'intervention permettant de renouer le dialogue avec les jeunes éloignés des structures institutionnelles et de l'emploi. Il peut leur redonner confiance en eux, améliorer leurs estimés de soi et acquérir un savoir-être.</p>

3) Lien social sur les quartiers : a- Accompagner les publics fragiles via la cohésion thématique et du sociale territorialisée et les adultes relais

- Une nouvelle politique de cohésion sociale sur la ville d'Auxerre a été développé avec 6 nouveaux EAA labellisés centres sociaux. Chaque EAA dispose d'un contrat de projet élaboré avec des orientations prioritaires selon les territoires basées sur un diagnostic partagé des besoins repérés en amont.
- 2 postes adultes-relais existent sur le territoire via l'association club Mob et la MJC. Le premier favorise l'usage des transports en commun auprès des publics des quartiers et promeut les activités du club mob pour favoriser l'insertion. Le second effectue de la médiation sociale dans les quartiers.

- Le territoire s'engage à recruter 2 adultes-relais sur Sainte Geneviève/Brièches et les Rosoirs pour différentes actions en lien avec les EAA de ces quartiers sous la responsabilité du service quartier citoyenneté.

L'Etat s'engage à financer ces 2 nouveaux postes d'adultes-relais.
Le Département s'engagera à favoriser le lien social.
La Région s'engagera dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

- Le territoire s'engage à étudier des dispositifs d'exercice coordonné de soins :

- un pôle de santé porté par l'OAHLa Mutualité Française Bourguignonne et la Ville d'Auxerre comprenant des dentistes salariés et des professionnels de santé libéraux (médecin, sage-femme, infirmière, ostéopathe) sur Rive-droite face à la boulangerie ;
- une maison de santé pluridisciplinaire comprenant des hospitaliers et des libéraux.

L'ARS s'engage à compléter l'offre de soins de 1^{er} recours en favorisant les implantations dans les quartiers afin d'assurer une présence soignante et un accès à un professionnel de santé.

Le Conseil Départemental s'engage à étudier la mise en place d'un centre de santé médical pour public précaire avec le soutien du territoire et de l'ARS comprenant des médecins salariés situés à Sainte Geneviève face à la maison du projet.

- Au vu des attentes des familles et des habitants des quartiers des EAA et de leurs contrats de projets, la prévention des addictions semble nécessaire.

L'ARS s'engage à poursuivre un volet prévention dans le cadre du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé en appliquant les référentiels d'actions et en développant des dispositifs comme activ'santé ou le pass.

<p>b – Structurer l'animation partenariale et mettre en b-L'animation territoriale est assurée par les EAA aux travers : place des postes de coordinateurs associatifs dans 1) des collectifs d'animations réunissant des équipements publics et associatifs des quartiers dont la coordination est assurée par les EAA. Ces collectifs permettent de mutualiser et de mener des actions communes et partagées.</p> <p>2) des conventions et partenariats qui existent entre des associations de quartier et les collectivités.</p> <p>3) de soutien et d'accompagnement des projets associatifs</p>	<p>b- Le territoire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Conforter l'existant ➢ Consolider les collectifs et le partenariat, ➢ Développer si besoin et selon l'envie des associations leurs projets et structures. <p>L'Etat s'engage à mettre des moyens pour former les bénévoles des associations.</p> <p>L'Etat s'engage à financer les postes FONJEP pour les associations locales telles que les associations Club Mob, passerelle et coup de pouce selon des aides annuelles forfaitaires.</p> <p>La région s'engage dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants.</p>	<p>c- En matière culturelle, le territoire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Renforcer la coordination entre la direction de la culture, les associations et les EAA pour mettre en place des actions communes et développer la transversalité des actions répondant à des besoins repérés. <p>Le Département s'engage à rendre accessible le sport et la culture pour les enfants en priorité.</p> <p>➢ Le territoire s'engage à mettre en place le micro-folie.</p> <p>➢ Le territoire s'engage à déployer le dispositif « 100 % chorale »</p> <p>L'Etat s'engage à développer la pratique musicale.</p>	<p>c-A ce jour, de nombreuses associations culturelles agissent sur les quartiers et l'événementiel de la Ville n'est pas favorable à ce que chaque établissement culturel travaille de manière étroite et privilégiée dans un quartier prioritaire de la ville pour favoriser l'accès à la culture.</p> <p>La direction de la culture souhaite que des projets culturels soient portés conjointement entre les équipements de territoire et les établissements culturels répondant à un besoin spécifique repéré. Une rencontre sera organisée entre la direction de la culture et les équipements de territoire pour échanger sur les projets culturels émergents et à structurer conjointement.</p> <p>Une micro-folie sera installée place de l'hôtel de ville en juillet prochain. Le musée numérique sera un lien physique avec les différents musées municipaux mais surtout nationaux, il visera les enfants des QPV et les écoles dans un 1er temps.</p> <p>Le dispositif « 100 % chorale » avec la cité de la voix de Vizelay sera mis en place à la rentrée dans une école d'un QPV. La structure portera sera le conservatoire de musique et de danse. Une équipe de professionnel du chant se déplacera toutes les semaines. A noter, qu'une classe à horaire aménagé a été mise en place au collège Denfert Rochereau pour une découverte de la musique et de la danse dans le cadre scolaire.</p> <p>En matière d'activité physique et sportive, le Stade Auxerrois, le Rugby Club Auxerrois, l'Office Municipal des Sports, l'association dojo sans frontière mettent en place des actions à destination des jeunes des quartiers spécifiquement depuis plusieurs années pour certains d'entre eux. La direction des sports culture et événementiel de la collectivité confirme l'orientation des clubs sportifs vers les QPV. Néanmoins un besoin de coordination et d'accompagnement de ces derniers est nécessaire. L'action « Vacances sportives/vacances à la ville » est une première approche de coordination. En effet, cette action est une animation sportive qui s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 15 ans.</p>
---	---	--	---

Elle propose un panel de 29 activités sportives le matin et l'après-midi sur les installations sportives de la ville pendant les grandes vacances d'été. Elle propose de faire découvrir et pratiquer en accès gratuit, un certain nombre d'activités sportives à un large public.

La question de coordination et d'accompagnement est notifiée dans le Projet Sportif Territorial (PST), outil cadre de la collectivité. Ce PST comprend un axe citoyenneté avec des actions telles que l'accessibilité aux activités sportives via une politique tarifaire adaptée, un recueil des habitants pour répondre à leurs attentes...mais également un volet « action sport santé ».

- Valoriser l'axe sport santé en matière de prévention en lien avec l'ARS via :
 - l'harmonisation d'activité physique adaptée pour les seniors dans les quartiers ;
 - la mise en place des ordonnances par les médecins volontaires pour la pratique sportive de la population dans les quartiers ;
 - « le dispositif, j'apprends à nager » au vu de l'augmentation des noyades dans les QPV. A ce titre, les EAA prévoit de repérer 20 jeunes et de leur proposer 10 séances de piscine.

L'Etat s'engage à contribuer à rendre les activités sportives accessibles dans les QPV.

d- Lutter contre les discriminations, Faire progresser l'égalité hommes-femmes dans les quartiers et Faire discriminations dans le cadre du contrat de ville :

- une formation, réalisée en 2019, pour les services de la direction de la cohésion sociale de la collectivité, afin de faire connaître cette thématique et mieux l'appréhender face au public quotidien et aux usagers reçus.
- Existence d'un groupe de référents discrimination : Il a pour rôle d'être la porte d'entrée aux usagers victimes de discrimination.
- Des actions de sensibilisation par l'association FETE en partenariat avec le CIDFF et le service quartier citoyenneté de la ville d'Auxerre dans les quartiers :
 - ateliers-rencontres avec des femmes pour les informer sur les discriminations mais aussi
 - une vidéo de sensibilisation,
 - des scénéttes théâtrales avec Exponens,
 - une exposition de dessins avec des témoignages de femmes comprenant 10 panneaux pour 10 discriminations en partenariat avec la responsable des correspondants de nuit et le CIDFF sur Saint-Siméon et Sainte-Geneviève en 2018. Les expositions ont peu touché les adultes des collèges et lycées par l'association FETE. Des ateliers aux rosiers et sur rive-droite ont fonctionné avec une quinzaine de personnes à chaque fois (adulte ou ado). Ces 3 partenaires font perdurer le groupe de façon indirecte actuellement.
- Des points d'écoute discrimination existants mais peu de fréquentation.

Sur l'égalité hommes-femmes : des actions ont été menées par la ligue de l'enseignement, l'association FETE dans les établissements scolaires et le CIDFF pour des collégiens à l'équipement de territoire sainte geneviève notamment.

La violence intra-familiale est une cause nationale. Différents dispositifs existent sur le territoire en matière de prévention autour de la violence intra-familiale :

- Le territoire s'engage à faire vivre des dispositifs spécifiques comme l'accueil de jour en fonction des financements alloués.

<p>- Un groupe de travail partenarial spécifique a été mis en place pour un dispositif d'accueil de jour, ce dernier s'articule bien avec les partenaires œuvrant autour de cette thématique comme le CIDFF. Ce dispositif est jusqu'en 2022, échéance du contrat de ville, à contribuer à l'accueil de jour pour femmes victimes de violences et hébergements pour les femmes porté par le CCAS d'Auxerre avec le soutien au fonctionnement de la problématique mais aussi à soutenir les activités proposées DDCSPP. L'accueil de jour a ouvert en 2017, il a une vocation départementale, aux femmes afin de leur permettre de s'ouvrir vers Sur 2018, sans communication externe, 87 demandes ont été enregistrées. 54 % l'extérieur en lien avec la DDDE.</p> <p>L'Etat s'engage à apporter des financements spécifiques pour le fonctionnement du dispositif d'accueil de jour jusqu'en 2022, échéance du contrat de ville, à contribuer à la coordination entre les acteurs œuvrant sur cette problématique mais aussi à soutenir les activités proposées aux femmes afin de leur permettre de s'ouvrir vers certaines situations.</p>	<p>- des permanences du CIDFF : Les entretiens juridiques sont majoritairement sur les ruptures et leurs conséquences et donc les procédures et les droits. Le CIDFF a également sensibiliser les lycéens auxerrois sur les violences faites aux femmes fin 2018. Le CIDFF gère également le dispositif « téléphone grave danger », pour 2018, 5 femmes en ont bénéficié.</p> <p>- des permanences de l'association Prologue (soutien d'aides aux victimes et auteurs)</p> <p>Le Conseil Départemental est également un partenaire indispensable de ces dispositifs au vu de leur mission prioritaire de protection de l'enfance. La problématique des violences intra-familiales est prépondérante dans l'Yonne.</p> <p>e- Lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique pour tous les publics</p> <p>Des démarches sont menées pour lutter contre l'illectronisme à différents niveaux :</p> <p>Une réflexion sur l'accès au numérique est en cours au niveau de la maison de l'emploi (chômage) et les EAA (soutien aux démarches administratives) afin de lutter contre la fracture numérique.</p> <p>Cependant, pour favoriser l'accès et l'apprentissage au numérique, la mise en place d'actions nécessite la coordination et du repérage.</p> <p>Par ailleurs, en lien avec le développement des outils numériques, il est nécessaire de développer un travail éducatif sur la bonne utilisation de ces médias.</p>	<p>► Le territoire s'engage à développer et appuyer des actions d'accès et d'éducation au numérique pour tous les publics dont ceux les plus en difficulté. Le dispositif de la ligne de l'enseignement « parcours veilleurs de l'info » en lien avec les FAAA pourrait être un outil porteuse.</p> <p>a- Le territoire s'engage à mener des actions adaptées au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► des actions GUP comme le diagnostic en marchant, des actions spécifiques pour Sainte Geneviève suite au groupe de travail municipal comme la mise en place d'adulte-relais, de projet d'animation entre centres de loisirs pour mixer le public et changer l'environnement des enfants <p>4) Insécurité et communautarisme</p> <p>a- Mettre en place des Actions ciblées et à-</p> <p>Un sentiment d'insécurité et une augmentation du communautarisme notamment sur Sainte Geneviève sont repérés. Des dispositifs existants permettent d'y travailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réunions régulières entre la police municipale, la police nationale et l'Etat mais aussi -l'existence d'un groupe local de traitement de la délinquance, -d'un groupe de travail spécifique Etat-ville -et un groupe de travail municipal, -des réunions avec les habitants,
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - des commissions de quartier entre les élus, techniciens et habitants - et les relevés journaliers des correspondants de nuis sur le volet incident. <p>► Au sein du quartier, les actions de certaines associations sont peu visibles en terme d'activité laïque.</p> <p>b- Former les acteurs de terrain aux « valeurs de la république et à la laïcité » en apportant un langage commun</p>	<p>L'Etat s'engage à continuer d'accompagner la collectivité en matière de sécurité publique.</p> <p>Le territoire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Inciter les associations à répondre à des appels à projets, à la formation de leurs bénévoles et à signer la charte de la laïcité dans le cadre des conventions. <p>b- Le territoire s'engage à :</p> <p>Une formation sur les valeurs de la république pour parler le même langage est projetée à l'automne 2019 pour les services municipaux de la direction de la cohésion sociale du quartier de Sainte Geneviève prioritairement mais également pour les associations du quartier, les correspondants de nuis, l'Office Auxerrois de l'Habitat au vu des difficultés repérées ces derniers mois.</p> <p>L'Etat s'engage à proposer des formations sur ce volet et notamment aux bénévoles.</p> <p>Le département s'engage à accompagner la collectivité sur le volet citoyenneté.</p>	<p>a- Entre 2020 et 2022, le territoire s'engage, avec le soutien des services de l'Etat, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Mieux repérer les besoins sur la thématique de l'emploi et faire évoluer les orientations de celle-ci ► Faire reconnaître et clarifier les missions des acteurs économiques en matière d'accompagnement à la création d'entreprise pour : <ul style="list-style-type: none"> -Tendre vers une meilleure coordination des acteurs en lien avec les besoins -améliorer l'efficacité des actions et travailler sur des projets communs ► Confronter les structures et dispositifs agissant sur les freins à l'emploi et aux freins à l'emploi et autour de l'insertion par l'activité économique. <p>b- Structurer une politique territoriale de l'emploi et assurer une politique d'insertion levant les freins suivants : BGE, ADIE et FDFR mais qui ne sont pas forcément toujours en adéquation avec les besoins en matière d'accompagnement à la création d'entreprise notamment et ces mêmes acteurs sont peu coordonnés entre eux.</p> <p>Néanmoins il existe de nombreuses structures et dispositifs agissant sur les freins à l'insertion professionnelle sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Programme Local d'Insertion à l'Emploi porté par la maison de l'emploi avec des actions comme «tapis rouge » pour améliorer l'estime de soi grâce à des séances de coiffure-maquillage...; - le facilitateur qui a pour rôle de favoriser les clauses d'insertion dans les marchés publics et d'accompagner les collectivités et les entreprises dans la démarche ; - l'Accueil Information et Orientation de la maison de l'emploi ; - la mission locale pour les jeunes de 16-25 ans et son premier forum de l'emploi ; - l'association club mob qui facilite la mobilité de ces publics ; pôle emploi ; le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ; l'association de tutelle ; - Coallia qui est une association intervenant sur l'accompagnement social des publics, l'habitat social adapté, l'hébergement social et le médico-social, - le collectif emploi qui est un réseau informel déoulant des missions de l'emploi, - la cyberbase de la maison de l'emploi et son centre de documentation,
<p>5) Mobilisation vers l'emploi en lien avec la thématique icauenaise « insertion, emploi et développement économique »</p> <p>du Pacie de Dijon</p>	<p>a- Structurer une politique territoriale de l'emploi et assurer une politique d'insertion levant les freins psychologiques, sociaux et de mobilité.</p>	<p>L'Etat s'engage à accompagner la démarche autour de l'emploi et de l'insertion.</p> <p>9bis</p>

	<p>- le salon de l'apprentissage par la chambre des métiers et de l'artisanat...</p> <p>La Région s'engage à accompagner le territoire dans le maintien de l'activité économique au bénéfice des habitants et aux besoins des entreprises locales.</p>
	<p>Mais également toutes les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) comprenant des associations intermédiaires (AI), des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), des entreprises d'insertion (EI) et des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) : AMIDON 89 (ACI), IDEES INTERIMIS (ETTI), les Jardins du Coeur (ACI), SITAPHY (ACD), EUREKA (ETTI) et RENOUER (AI et ACI).</p> <p>L'ensemble de ces dispositifs et structures sont à conforter.</p> <p>b- Lutter contre l'illettrisme</p> <p>► L'association CLEF et l'auto-entrepreneur « Etre et Savoirs » mènent différentes actions pour lutter contre l'illettrisme</p> <p>► Le territoire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les actions de lutte contre l'illettrisme

Fait à Auxerre, le 08 octobre 2019

En 5 exemplaires originaux

Le Préfet du Département de l'Yonne



Patrice LATRON

Le Président de la Communauté de
l'Auxerrois



Guy FEREZ

Pour le Maire d'Auxerre,
Le Premier Adjoint,



Guy PARIS

La Présidente du Conseil Régional de
Bourgogne Franche Comté,

Pour la Présidente du Conseil régional
Le Directeur général adjoint

Lauren MOYNAC

Marie-Guite DUFAY

Le Président du Conseil Départemental de
l'Yonne,



Patrick GENDRAUD

